



EXFO INGÉNIERIE ÉLECTRO-OPTIQUE INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire (l'« assemblée ») des actionnaires d'EXFO Ingénierie électro-optique inc. (la « Société ») se tiendra à 10 h (heure normale de l'Est), le mercredi 13 janvier 2010 à l'hôtel Marriott Toronto Downtown Eaton Centre, salle Carlton (2^{ème} étage), 525 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada, pour les fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2009 ainsi que le rapport des vérificateurs y ayant trait;
2. élire les administrateurs de la Société;
3. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l. en qualité de vérificateurs et autoriser le comité de vérification à déterminer leur rémunération;
4. considérer et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans changements, une résolution spéciale, dont le texte est reproduit en entier dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe, laquelle autorise la modification des statuts de la Société en vue de changer la dénomination sociale de la Société pour « EXFO inc. »;
5. délibérer sur toute autre question dont l'assemblée ou toute reprise de celle-ci pourrait être dûment saisie.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du rapport annuel 2009 de la Société contenant les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs y ayant trait, ainsi que la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction et un formulaire de procuration.

FAIT à Québec (Québec) le 2 novembre 2009.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoit Ringuette', written over a horizontal line.

Benoit Ringuette

Les actionnaires qui ne pourront assister à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration ci-joint et nous le retourner dans l'enveloppe prévue à cette fin. Pour être valable, le bureau de la Compagnie Trust CIBC Mellon doit recevoir les procurations au plus tard le dernier jour avant la date de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les actionnaires peuvent également remettre le formulaire de procuration au président de l'assemblée avant l'heure du vote le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.